



Assemblée générale

Distr. générale
24 février 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 134 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Prévisions révisées pour le Mécanisme de surveillance des Nations Unies en République arabe syrienne se rapportant au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général consacré aux prévisions révisées pour le Mécanisme de surveillance des Nations Unies en République arabe syrienne se rapportant au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/761). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des compléments d'information avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 8 février 2017.

2. Dans sa résolution 2165 (2014), le Conseil de sécurité a initialement décidé de constituer (pour une durée de 180 jours) un mécanisme de surveillance pour superviser, avec l'assentiment des pays voisins de la Syrie concernés, le chargement dans certaines installations de l'ONU de tous les envois de secours humanitaires organisés par des agences humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution. Le Mécanisme surveillerait aussi toute inspection subséquente des envois par les autorités douanières des pays voisins concernés, avant leur passage en Syrie via certains postes frontière avec la Turquie, la Jordanie et l'Iraq, avec notification aux autorités syriennes confirmant le caractère humanitaire de ces envois de secours¹. Il a par la suite prorogé le mandat du Mécanisme de surveillance par ses résolutions 2191 (2014) du 17 décembre 2014 puis 2258 (2015) du 22 décembre 2015 et, enfin, par sa résolution 2332 (2016) du 21 décembre 2016, cette fois jusqu'au 10 janvier 2018.

¹ Les points de passage sont les suivants : Bab el-Salam et Bab el-Haoua (frontière avec la Turquie), Ramtha (frontière avec la Jordanie) et Yaroubiyé (frontière avec l'Iraq). Aucune surveillance n'est exercée au dernier point de passage, les conditions de sécurité voulue n'étant pas réunies en Iraq.



3. Le présent rapport contient les prévisions de dépenses pour la période allant du 11 janvier au 31 décembre 2017, dont le montant net s'élève à 3 890 000 dollars (4 221 300 dollars en brut). Le Mécanisme de surveillance ayant laissé inutilisé un solde de 1 173 600 dollars nets (1 252 600 dollars bruts) sur les ressources (4 414 000 dollars) qui lui étaient allouées pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 10 janvier 2017, le montant total brut des crédits supplémentaires demandés par le Secrétaire général au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 s'élève à 2 968 700 dollars (montant brut), soit 2 716 400 dollars (montant net) au titre du chapitre 27 (Aide humanitaire), et 252 300 dollars (montant net) au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), ce dernier montant étant contrebalancé par son équivalent inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Le montant total net des estimations révisées pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élève à 7 130 400 dollars (montant brut : 7 731 900 dollars), tandis que le montant net des crédits révisés de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 10 janvier 2017 s'élève à 4 414 000 dollars (montant brut : 4 763 200 dollars). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il y avait un écart de 90 400 dollars entre ce chiffre et le montant de 4 323 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) des crédits approuvés par l'Assemblée générale², lié à l'actualisation des coûts en 2016.

Exécution du mandat

4. Le Secrétaire général a indiqué que les opérations transfrontières avaient régulièrement augmenté depuis l'adoption de la résolution 2165 (2014) et que, au 31 décembre 2016, 467 lots d'aide humanitaire répartis dans 12 093 camions étaient entrés sur le territoire syrien³ depuis juillet 2014. Il a également indiqué que le Mécanisme de surveillance avait réussi à inspecter tous les lots et vérifié qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires, sans qu'aucun incident ou plainte ne soit à déplorer. Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, qu'en ce qui concerne le rôle du Mécanisme de surveillance vis-à-vis des organismes, en nombre croissant, offrant de l'aide, celui-ci contribuait à garantir la transparence des opérations transfrontières et à rassurer les parties qui craindraient que les convois ne soient utilisés à des fins autres qu'humanitaires. En outre, une étude des enseignements tirés a révélé qu'en 2015, le Mécanisme avait permis de resserrer les liens de coopération, portant notamment sur le partage de l'information, entre l'ONU et les organisations non gouvernementales, dans le domaine de l'assistance transfrontière depuis la Jordanie et la Turquie.

Réinstallation du Bureau du Chef du Mécanisme de surveillance

5. Les plans visant à réinstaller le Bureau du Chef du Mécanisme d'Amman à Gaziantep (Turquie) en avril 2017 sont exposés dans le rapport du Secrétaire général. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la réinstallation visait à garantir une gestion plus efficace et efficiente et à rapprocher le Bureau du centre d'opérations, puisque 80 % de l'assistance transfrontière des Nations Unies pour la République arabe syrienne était coordonnée à Gaziantep, qui est l'un des trois centres de coordination de l'aide humanitaire dans le cadre du système pour l'ensemble de la Syrie. En outre, la municipalité bénéficie d'une

² Voir la résolution 70/248 B de l'Assemblée générale, sect. IV, par. 4.

³ Le Secrétaire général a indiqué que, depuis juillet 2014, 9 701 camions avaient traversé la frontière avec la Turquie et 2 392 camions avaient traversé la frontière avec la Jordanie.

infrastructure moderne, y compris en matière de télécommunications et de transport aérien. Le Comité a également été informé que des économies étaient escomptées sur les frais de location car on s'attendait à ce que la partie non utilisée du Bureau actuel d'Amman soit restituée⁴, toute modification des prescriptions devant être rapportée dans le contexte du deuxième rapport sur l'exécution du budget du Secrétaire général pour l'exercice biennal 2016-2017. **Le Comité consultatif se félicite de l'initiative prise de rapprocher le Bureau du Chef du centre des opérations actuel du Mécanisme. Il se félicitera, en outre, des économies que ce déménagement permettra d'obtenir.**

Ressources demandées au titre des dépenses de personnel

6. La dotation en effectifs proposée pour le Mécanisme de surveillance des Nations Unies pour 2017 serait de 42 emplois de temporaire, soit 1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 5 P-3, 3 P-2, 5 administrateurs recrutés sur le plan national (AN), 14 agents locaux (AL) et 9 Volontaires des Nations Unies (VNU), ce qui représente une diminution nette d'un emploi de temporaire par rapport à 2016. Les effectifs nécessaires ont été calculés sur la base : a) du transfert d'Amman à Gaziantep du chef du Bureau (D-1), d'un fonctionnaire d'administration (P-3) et d'un assistant spécial du Chef (P-2); b) de la création d'un poste de spécialiste du suivi (P-3) et d'un poste de chauffeur (agent local) à Gaziantep, et c) de la suppression d'un poste de chef d'équipe (P-5) à Gaziantep et d'un poste d'assistant exécutif (agent local) à Amman (voir A/71/761, par. 11 à 14). Le Comité consultatif a été informé que, pour les 42 postes susmentionnés, un montant de 3 068 900 dollars permettrait de couvrir les traitements (2 228 500 dollars), les dépenses communes de personnel (818 800 dollars) et les heures supplémentaires (21 600 dollars).

7. En ce qui concerne la création proposée du poste de spécialiste du suivi (P-3) à Gaziantep, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé qu'à la suite de la suppression proposée du poste de chef d'équipe (P-5), les fonctions correspondantes seraient assumées par le titulaire du poste de spécialiste du suivi (P-4) existant, tandis que le titulaire du poste proposé de spécialiste du suivi (P-3) ferait office de chef d'équipe adjoint, en tant que de besoin.

8. Le Secrétaire général a indiqué qu'au 31 décembre 2016, 31 postes étaient pourvus, ce qui représente un taux de vacance total de 28 %. Sur les 12 postes vacants, 8 seront basés à Iraq, où les conditions d'insécurité ont empêché le lancement des opérations transfrontières des Nations Unies (A/71/761, par. 11). À cet égard, toutefois, le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses pour la période allant du 11 janvier au 31 décembre 2017 avaient été établies sur la base d'un taux de vacance de 10 % pour le maintien des postes internationaux, de 50 % pour la création de postes internationaux et de 15 % pour les Volontaires des Nations Unies, tandis que pour les postes nationaux, les taux de vacance suivants seraient appliqués :

⁴ L'actuel bureau d'Amman est situé dans les locaux du Programme des Nations Unies pour le développement.

<i>Lieu</i>	<i>Administrateur recruté sur le plan national</i>	<i>Agent local</i>
	<i>Pourcentage</i>	
Turquie	5	12
Jordanie	0	0
Iraq	50	50

9. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un taux de vacance de postes de 10 % serait appliqué pour le maintien des postes internationaux car on escomptait la possibilité de procéder à des recrutements supplémentaires en 2017 et l'instauration du bureau d'Iraq. Le Comité a également été saisi d'un rapport sur les taux de vacance pour 2016, assorti des taux de vacance moyens effectifs pour cette année-là, comme suit : a) 34,5 % concernant la catégorie des administrateurs pour les postes internationaux existants; b) 29,6 % concernant les Volontaires des Nations Unies; c) 28,3 % concernant le personnel national (administrateurs recrutés sur le plan national et agents locaux sur les trois sites).

10. Vu la persistance de taux de vacance élevés pour le Mécanisme de surveillance sur tous les sites et, en particulier, les difficultés à établir un bureau en Iraq et à entamer les opérations transfrontières correspondantes, le Comité consultatif estime que les taux de vacance pour la période allant du 11 janvier au 31 décembre 2017 devraient refléter les réalités des opérations. Par conséquent, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'appliquer des facteurs de taux de vacance moyens uniformes, établis sur la base des taux de vacance moyens actuels pour 2016, pour tous les sites concernant 2017, comme suit : a) 35 % concernant la catégorie des administrateurs pour les postes internationaux existants; b) 30 % concernant les Volontaires des Nations Unies; c) 30 % concernant le personnel national (administrateurs recrutés sur le plan national et agents locaux sur les trois sites). Le Comité recommande en outre que le montant prévu pour les dépenses autres que le coût des postes soit ajusté en conséquence.

Autres ressources nécessaires

11. Le Comité consultatif a été informé que les autres ressources nécessaires entraient, pour l'essentiel, dans les catégories suivantes :

a) Frais généraux de fonctionnement : le montant de 337 100 dollars permettrait de financer la location de locaux pour les bureaux installés en Turquie, en Jordanie et en Iraq (260 400 dollars), les communications, notamment les appels téléphoniques locaux et internationaux et les abonnements à des services de téléphonie par satellite (27 900 dollars), l'entretien de 10 véhicules (21 400 dollars), les dépenses au titre du transport et les dépenses connexes pour le fret commercial du matériel acheté et des expéditions d'articles entre les bureaux du Mécanisme de surveillance (3 000 dollars), ainsi que l'assurance générale de 10 véhicules et l'immatriculation de trois véhicules en Jordanie, selon les normes du Ministère des transports local (24 400 dollars);

b) Voyages du personnel : le montant de 297 800 dollars servirait à financer les déplacements entre les bureaux d'Amman, de Gaziantep et de Dohuq (Iraq) entrepris par le personnel pour apporter un appui administratif pendant les périodes

de pointe et assister à des réunions, les voyages du Chef à New York, à Genève, en République arabe syrienne, en Iraq et au Liban pour des réunions (98 200 dollars) et les déplacements locaux (186 700 dollars), à savoir les indemnités journalières de subsistance versées aux spécialistes de la surveillance et aux chauffeurs lorsqu'ils se rendent à la frontière et que le déplacement prend plus de 10 heures ou s'étale sur deux jours, ainsi que les voyages liés à la formation (12 900 dollars);

c) Subventions et contributions : le montant de 61 900 dollars permettrait de financer la contribution au titre de la participation du Mécanisme de surveillance aux coûts du Département de la sûreté et de la sécurité pour le fonctionnement de la salle radio (8 600 dollars), les services d'appui fournis à distance par le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications (24 800 dollars), et l'appui fourni par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aux fins du recrutement et de l'administration du personnel, de la délivrance de cartes d'identité, des demandes de visas et d'immatriculation des véhicules, et d'autres formalités administratives (28 500 dollars);

d) Mobilier et matériel : le montant de 51 000 dollars permettrait de financer l'acquisition de mobilier (9 900 dollars), l'informatique et la télématique (16 800 dollars), la bureautique (2 900 dollars), les licences de logiciels (6 400 dollars) et le matériel de sûreté et de sécurité (15 000 dollars), montant qui inclut le coût du mobilier et du matériel nécessaires pour instaurer un bureau à Dohuq, dès que les conditions de sécurité le permettront (23 900 dollars).

Voyages du personnel

12. En ce qui concerne les voyages du personnel, le montant prévu de 297 800 dollars demeurerait inchangé pour la période allant du 11 janvier au 31 décembre 2017, par rapport à la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 10 janvier 2017. Le Comité consultatif note que la période précédente était légèrement plus longue que l'actuelle période de 2017 et, ayant demandé des précisions, a été informé que le montant prévu au titre des voyages du personnel avait été calculé compte tenu des dépenses effectives consenties en 2016 et qu'on était parti de l'hypothèse que les organismes des Nations Unies et les partenaires maintiendraient le niveau des opérations à celui de 2016. À cet égard, le Comité a pris connaissance d'une liste des voyages internationaux pour 2016, qui montrait, toutefois, que dans la plupart des cas, l'obligation d'organiser les voyages 16 jours civils avant le début du voyage officiel n'avait pas été respectée. Le Comité a également été informé que le transfert du Bureau du Chef du Service d'Amman à Gaziantep limiterait le risque de déplacements de dernière minute, étant donné que la plus grande partie de l'opération transfrontalière est coordonnée à cet endroit, ce qui réduit le risque d'imprévus qu'impliquerait un voyage de dernière minute. En outre, le Comité a été informé que le Mécanisme de surveillance envisageait désormais de tenir deux au lieu des trois séminaires du personnel initialement prévus pour 2017 (voir par. 14 ci-dessous), réduisant ainsi les frais de voyage connexes. **Au vu des possibilités susmentionnées de faire des économies, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale une réduction de 14 890 dollars (soit 5 %) des montants prévus au titre des voyages du personnel.**

Mobilier et matériel

13. En ce qui concerne la fourniture de mobilier et de matériel au bureau d'Iraq, le Comité consultatif note que le Mécanisme de surveillance n'a pas été en mesure de créer un bureau à cet endroit en raison des conditions d'insécurité qui y règnent (voir également par. 9 et 10 ci-dessus). **Le Comité consultatif estime donc que les besoins en mobilier et matériel pour le bureau d'Iraq devraient être présentés au moment opportun et recommande à ce stade de ne pas approuver les dépenses connexes d'un montant de 23 900 dollars.**

Services contractuels

14. Le Comité consultatif a été informé que le montant total de 18 600 dollars au titre des services contractuels comprend les coûts afférents à la tenue de deux séminaires sur l'esprit d'équipe et d'un séminaire destiné au personnel d'encadrement. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'il était désormais prévu de mener deux séminaires seulement, soit un séminaire sur l'esprit d'équipe en mars 2017 et un séminaire destiné au personnel d'encadrement à Istanbul en juin 2017. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à une comparaison complète des coûts avant de se prononcer sur le ou les sites des séminaires. À cet égard, le Comité réaffirme que les installations du système des Nations Unies devraient être utilisés pour ce type d'activités.**

Calendrier et la présentation des prévisions révisées

15. Le Comité consultatif note une fois de plus qu'à la suite de la prorogation du mandat du Mécanisme de surveillance, les propositions concernant les prévisions révisées ont été publiées deux semaines après le début de la nouvelle période couverte par le mandat. Il rappelle que, lors de la prorogation du mandat précédent, les prévisions révisées avaient été elles aussi publiées peu de temps (un mois) après le début de la nouvelle période couverte par le mandat. À cet égard, le Comité rappelle avoir déjà cité l'exemple des mandats des missions politiques spéciales, faisant observer que, bien que ceux-ci soient renouvelés à des dates différentes, les budgets des missions couvrent l'ensemble des 12 mois, étant établis sur l'hypothèse que le Conseil de sécurité renouvellera leurs mandats (A/70/7/Add.46, par. 13).

16. **Le Comité consultatif fait observer que, le mandat du Mécanisme de surveillance, créé en 2014, ayant déjà été renouvelé deux fois, un autre renouvellement annuel, à la fin de 2017, peut être anticipé. Le Comité espère que les estimations de ressources pertinentes figureront dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. À cet égard, il rappelle également qu'au paragraphe 9 de sa résolution 62/236, l'Assemblée générale avait constaté avec préoccupation la pratique de la budgétisation au coup par coup et prié le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour éviter pareille fragmentation et pour lui présenter à l'avenir, dans le projet de budget-**

programme, un tableau aussi exhaustif que possible des prévisions de dépenses de l'Organisation (voir également A/70/7/Add.46⁵, par. 14).

Conclusion

17. Sous réserve des observations formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :

a) Approuve le montant des ressources supplémentaires demandées pour la période allant du 11 janvier au 31 décembre 2017, soit 3 202 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel);

b) Ouvre un crédit supplémentaire d'un montant de 2 029 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) au titre du chapitre 27 (Aide humanitaire) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, ainsi qu'un crédit supplémentaire de 172 300 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), lequel sera compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) pour l'exercice biennal 2016-2017. Le montant de 2 029 200 dollars sera imputé sur le fonds de réserve pour l'exercice biennal 2016-2017.

⁵ Au paragraphe 2 de la section IV de sa résolution 70/248 B, l'Assemblée générale a souscrit aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport (A/70/7/Add.46).